



# Conditions générales d'affaires

Conditions d'affaires relatives à la participation aux congrès, conférences, séminaires, formations, et toute autre offre telles que, événements sur place, forums en ligne (ci-après dénommé EVENEMENTS) de la compagnie FORUM – Institut für Management GmbH '*institut de direction de l'entreprise SARL*' (ci-après dénommé INSTITUT FORUM)

## I. Conditions générales

### 1. Domaine d'application

Le contrat de participation à un EVENEMENT de INSTITUT FORUM intervient selon les conditions du formulaire d'inscription (dépliants imprimés ou en ligne [www.forum-institut.de](http://www.forum-institut.de)) et les stipulations contractuelles ci-dessous.

Un contrat de participation aux Evénements d'INSTITUT FORUM est établi avec le participant suite à la confirmation écrite de l'INSTITUT FORUM audit participant. Des changements ou des compléments au contrat peuvent être inclus suite à l'obtention préalable d'une autorisation écrite.

Les accords verbaux et par écrit prennent effet à la réception de la confirmation écrite de l'INSTITUT FORUM.

### 2. Annulation d'inscription par le participant

#### a) Général

Une annulation de participation à l'EVENEMENT est possible deux semaines avant le début dudit EVENEMENT moyennant des frais d'administration de 50,00 €. En cas d'annulation une semaine avant le début de l'EVENEMENT, la moitié des frais d'inscription seront remboursés. Les frais d'inscription seront toutefois totalement remboursés advenant un remplacement du participant par un autre membre de la même entreprise. Ces conditions s'appliquent également pour toute remise. Les remises seront traitées comme des annulations et sont sujettes aux conditions émises au paragraphe ci-dessus.

#### b) Annulation en cas d'entente avec remise

Advenant le cas où un participant négocie une entente avec remise l'INSTITUT FORUM accordera une réduction des frais seulement à la réalisation du contrat. Les frais de gestion seront dus et équivaldront aux frais d'inscription réguliers d'un EVENEMENT pour toute autre forme d'annulation.

##### aa) Participant avec remise

Si une entente avec remise intervient entre le client (société) et l'INSTITUT FORUM qui implique plusieurs participants du client (entreprise) à un EVENEMENT la condition 2a) ci-dessus décrite s'applique pour chaque participant qui a annulé sa participation. Pour les participants qui demeurent perdent leur privilège de remise, il ne reste plus que perte de la remise et les frais d'inscription régulier s'appliquent.

##### bb) EVENEMENT avec remise

Si une entente intervient pour une remise entre client (société) et l'INSTITUT FORUM - un participant (société) à plusieurs EVENEMENTs la condition 2a) ci-dessus décrite s'applique pour chaque EVENEMENT individuellement annulé. Pour les autres EVENEMENTs, les frais d'inscription réguliers sont appliqués.

### **c) Délai et processus**

Le délai d'annulation est calculé à partir de la date d'avis d'annulation qui peut se faire par écrit soit par la poste, courriel ou télécopie adressée à l'attention du service d'immatriculation.

### **3. Prix et tarifs**

Les prix et tarifs (incluant les frais d'administration) sont calculés sur les montants nets plus la taxe à valeur ajoutée.

### **4. Annulation des événements**

L'INSTITUT FORUM se réserve le droit d'annuler un EVENEMENT. Advenant le cas d'une annulation par l'INSTITUT FORUM, cette dernière s'engage à rembourser les frais d'inscription déjà payés par le participant. Les droits afférents ne peuvent pas être remis sauf dans le cas où l'article 5) s'applique. Les dépenses éventuelles d'annulation ou les tarifs de report entendus avec le participant pour le transport ou l'hébergement ne seront pas remboursés par l'INSTITUT FORUM.

Veillez prendre note qu'il est possible d'opter pour un tarif d'entreprise avec les sociétés de transport (compagnie chemin de fer Deutsche Bahn et compagnie d'aérienne) qui permet l'annulation sans pénalité ou encore d'adhérer à une assurance contre l'annulation de conférence.

### **5. Responsabilité**

L'INSTITUT FORUM et ses représentants sont responsables pour tout dommage intentionnel découlant d'une négligence grave ou d'un contexte prévisible qui pourrait entraver l'exécution du présent contrat. Advenant le retard ou l'annulation d'un EVENEMENT pour cause de force majeure, l'INSTITUT FORUM est libéré de toute responsabilité.

L'INSTITUT FORUM sera indemnisée des dommages indirects et/ou des séquelles causées par le contenu incorrect et/ou incomplet de la conférence et/ou de la documentation.

### **6. Changement de cours de l'événement**

L'INSTITUT FORUM réserve le droit de remplacer ou d'annuler une conférence individuelle d'un événement en autant que le changement n'ait aucun impact sur le programme entier de l'événement.

### **7. Refus d'inscription**

L'INSTITUT FORUM est autorisé à refuser une inscription pour un EVENEMENT sans raison.

### **8. Utilisation de documentation d'un événement**

Les conférences et la documentation sont protégées par la loi des droits d'auteur. Les droits d'usage peuvent être expressément conférés par écrit.

Le participant n'a pas le droit de copier la documentation de licence qui lui est remise lors de la formation et des séances d'information. Le matériel de licence, et les données et /ou les ensembles de données sous licence (banque de données) en format lisible par ordinateur inclus la documentation correspondante qui y correspond.

## **9. Les droits de film et de photo**

Le participant d'un événement consent à ce que l'organisateur capture l'image et /ou le son lors d'un EVENEMENT par avec tout médias actuel et futur. L'organisateur se réserve le droit d'utiliser de reproduire et de diffuser l'information audiovisuelle obtenue.

## **II. Les conditions applicables aux conférences spéciales et aux conditions spéciales**

Les conditions générales ci-dessus décrites s'appliquent ainsi que d'autres conditions pour les types de conférences suivantes

### **1. Séminaire de formation**

Une annulation de participation au séminaire de formation est possible cinq semaines avant le début du séminaire à raison d'un frais d'annulation équivalent à deux pourcent des frais d'inscription. À moins de 5 semaines, les frais d'annulation sont majorés à 15 pourcent des frais d'inscription. Une demande d'annulation deux semaines avant la date de début du séminaire équivaut à un remboursement de 50 pourcent des frais d'inscription et ensuite les frais d'inscription sont dus dans leur totalité.

### **2. Des forums en ligne**

L'adhésion au forum en ligne est conclue pour la durée d'une année. La cotisation de l'année est payable d'avance. Une demande de fin d'adhésion doit être faite, par écrit, au moins six semaines avant la date de fin sinon l'adhésion sera prolongée automatiquement d'une année. En cas d'annulation du forum en ligne par l'INSTITUT FORUM avant la fin d'une année, l'adhésion mensuelle proportionnelle est remboursée

### **3. Formation interne**

Des formations internes peuvent être annulées jusqu'à huit semaines avant la date choisie en payant un tarif d'annulation de 500,00 €. Il est possible d'annuler jusqu'à quatre semaines avant le début de la formation moyennant le paiement de cinquante pourcent des frais d'inscription. Au-delà de ce délai la totalité des frais d'inscription est due et payable.

Les frais d'annulation par sous-traitance et leurs prestations – en particulier les titres de voyage ou nuitée à l'hôtel – seront facturés aux montants dus. En cas d'ajournement de la formation interne soit à cause de force majeure, maladie, accident, ou autres causes hors du contrôle de l'INSTITUT FORUM, une date ultérieure sera convenue ou un deuxième formateur avec des qualifications équivalentes sera disponible.

### **4. Série de conférence**

En cas d'une série de conférences, la réservation se compose d'une combinaison de plusieurs modules (conférences). En tel cas, des modules ou conférences ne peuvent être annulées individuellement. L'annulation de la réservation en entier est possible en payant quatre semaines avant le début de la première conférence un frais de gestion de trois pourcent des frais d'inscription. Du reste Chapitre I, Section 2, Phrase deux s'applique.

Quatre semaines avant le début de la première date, le participant peut gratuitement, avec le consentement de l'INSTITUT FORUM reporter des modules.

### **5. Conférences nuitée incluse**

Il est possible d'annuler les conférences incluant des nuitées au moins 60 jours avant le début moyennant des frais d'administration équivalent huit pourcent des frais d'inscription. Après cette période, les frais d'annulation montent à 20 pourcent jusqu'à 45 jours avant, 30 pourcent jusqu'à 30 jours avant, 40 pourcent jusqu'à 16 jours avant, 60 pourcent jusqu'à huit jours avant, et après 90 pourcent. En cas d'absence ou l'annulation la veille de la conférence, les frais d'inscription sont dus et payables en entier.

Dans la mesure où le participant a réservé des nuitées supplémentaires avec chambre avec grand lit, les conditions d'annulation de l'hôtel s'appliquent. En cas d'annulation de conférence par le participant, il doit annuler la réservation d'hôtel lui-même.

### **III. Disposition finales**

En cas de conclusion de contrat avec une entreprise, le tribunal compétent est la ville de Heidelberg (article 14 BGB=Bürgerliches Gesetzbuch '*Code Civil allemand* ').

Dernière mise à jour: 19.12.2008

#### **Contact:**

FORUM • Institut für Management GmbH  
Vangerowstraße 18 • 69115 Heidelberg • Germany  
Postfach 10 50 60 • 69040 Heidelberg • Germany  
Tel. +49 62 21/500 500  
Fax +49 62 21/500 505  
info@forum-institut.de  
www.forum-institut.de  
www.forum-institut.com